

Les femmes victimes de violences en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine

Conclusions et préconisations de l'enquête menée de septembre 2021 à septembre 2022 par Johanna Dagorn, directrice de recherches de l'Observatoire, sociologue.



Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

Après le rapport sur les femmes victimes de violences en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine publié en novembre 2021, l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles a mené une recherche spécifique sur les femmes victimes de violences en milieu rural. Elle a été menée de septembre 2021 à septembre 2022 à l'aide d'une triple méthodologie : le croisement de **près de 800 réponses à un questionnaire**, **près de 50 entretiens semi-directifs** auprès des professionnels et des personnes concernées et des **entretiens collectifs**.

Tout comme les femmes en situation de handicap, les habitantes en milieu rural cumulent les facteurs de risque d'agression... Les résultats mis en exergue montrent que **l'isolement de ces femmes n'est pas que géographique, il est aussi moral**, et que les **stéréotypes** de sexe fortement ancrés et le **contrôle social** sont des facteurs aggravants pour les femmes victimes de violences en milieu rural.

Cette recherche, tout comme les précédentes, a été financée par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine. **En voici les principaux résultats.**

L'ampleur des violences subies

40 %

des femmes interrogées **dénoncent** les violences aux **forces de sécurité**

Davantage de violences intrafamiliales constatées.

55 %

des femmes interrogées disent que les **violences ont augmenté** durant le **confinement**

Les victimes parlent davantage des violences. Seules 18% n'en ont jamais parlé contre 25% lors des deux recherches précédentes. Lorsqu'elles en parlent, c'est majoritairement à la famille, aux amis et aux forces de sécurité. Plus de 40% vont en parler à la gendarmerie.

70 %

des violences sont ici des **violences physiques**, alors qu'elles représentent **moins de 50%** dans les précédentes recherches, toutes choses égales par ailleurs.

Quand les personnes interrogées donnent suite, **47% d'entre elles portent plainte** et **20% en parlent à la pharmacie/médecin**. Elles ont **peu pensé à contacter une association**.

93 %

des violences sont commises par des **hommes**. Les **femmes** autrices relèvent majoritairement de **violences intrafamiliales** (coups, maltraitances envers leur enfant).

De quoi les femmes ont-elles besoin ?

Sortir de l'isolement moral et mobile

En milieu rural, les habitations les plus proches peuvent parfois se retrouver à 500 mètres, donnant un sentiment d'isolement encore plus fort. L'hypothèse d'un plus grand isolement coïncide avec la stratégie de l'auteur de violence conjugale. Cela renforce ainsi le **sentiment d'impunité des auteurs**, et la vulnérabilité des victimes potentielles, qui se sentent encore plus isolées. Cet isolement est d'autant plus efficace que les femmes ont **moins d'accès à l'emploi** : 9% au national et 12, 5% pour les femmes en milieu rural (INSEE, 2014).

Sortir des schémas stéréotypés

Ces stéréotypes extrêmement sexués concernant le rôle social et familial augmentent encore la violence symbolique exercée sur ces femmes et les contraignent davantage à « **obéir** » à leur conjoint.

Lutter contre le contrôle social

La **peur d'être reconnue** ressort majoritairement. A ce risque d'isolement, s'ajoutent les difficultés qu'ont les femmes à **réunir des témoignages**. Dans des villages où tout le monde se connaît, se mettent parfois en place des **alliances entre voisins et familles pour décrédibiliser la parole de la femme**, quand ce n'est pas la **peur des représailles** qui empêche de prendre parti et de témoigner.

D'avantage d'accompagnement et d'aller vers

Le sentiment d'impunité des auteurs est plus important en raison de l'éloignement et de la solidarité. Cela induit une vulnérabilité plus importante des victimes potentielles. Il ne s'agit pas d'un sentiment de vulnérabilité, mais bien d'une **réalité devant le risque**. C'est aussi pour cela que **l'Etat**, à travers ses institutions doit être **d'avantage présent** dans ces territoires trop souvent oubliés.

Les préconisations

à destination des témoins-citoyens et des professionnel.les

- Former les esthéticien.nes qui voient les corps des femmes à la prise en compte des signaux (y compris faibles) et au signalement.
- Lancer des campagnes d'affichage ambitieuses en direction des témoins et des auteurs afin de diminuer le sentiment d'impunité.
- Inciter les témoins, les voisins, les membres de l'entourage à dénoncer en rappelant la loi en cas de non-assistance à personne en danger, et non par l'éducatif, car il s'agit de solidarité et non pas d'empathie. En effet, les rares personnes qui interviennent se sentent concernées car elles ont elles-mêmes été victimes.
- Former, sensibiliser et outiller les professionnel.les aux violences faites aux femmes.

à destination des auteurs

- Afficher dans les lieux publics les peines encourues dans le cadre de la loi relatives aux violences conjugales afin d'agir sur le sentiment d'impunité des auteurs.
- Dans les cas de judiciarisation des faits, prescrire des travaux d'intérêt général au service des associations et institutions dédiées comme possibles mesures d'aménagement des peines.
Nota : ces TIG devraient être rigoureusement pensés, et donc préparés, afin de susciter les changements de conduite et éviter la récidive.
- Faire réaliser des fiches de lecture à partir des ouvrages de la bibliothèque féministe, avec obligation de restitution devant le public sous la forme de saynètes (à l'occasion des marchés, devant les forces de l'ordre, les résidents des EHPAD, etc.).
- Dans les lieux de privation de liberté, faire réaliser les campagnes de prévention des VSS par les auteurs.

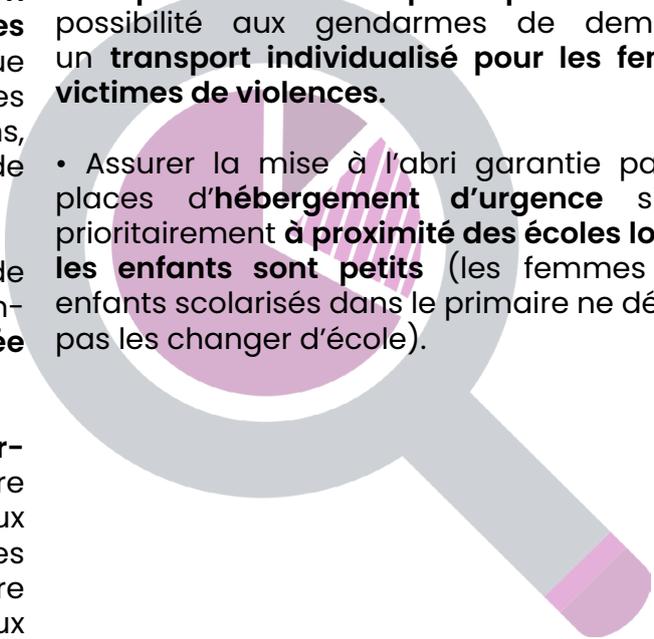
Les préconisations

A destination des femmes

- Afficher les numéros des associations dédiées là où les femmes se rendent sans leur compagnon : dans les **pharmacies**, les **cabinets médicaux** et les centres d'esthétique notamment.
- Lancer une campagne d'affichage dans les halls des services publics (gendarmerie, écoles, etc.) et les commerces de proximité afin de favoriser la **conscientisation des femmes à leurs droits, et de contribuer à leur réassurance psychologique**.
- Implanter les **structures dédiées en dehors des cœurs de village** ; veiller au fait que ces structures soient **accessibles soit à pied** (près des supermarchés, par exemple), soit en **transports publics** afin d'éviter le contrôle des kilomètres.
- Donner la **priorité des logements urbains** à celles qui ont un **emploi**. Faire une **exception** pour les **femmes victimes de violences sans emploi** (à l'heure actuelle, la politique d'attribution de logement social priorise celles qui ont un emploi près des centres urbains, éloignant encore plus celles éloignées de l'emploi).
- Mieux communiquer sur les possibilités de **suivi thérapeutique** dans un objectif de bien-être afin de **déconstruire l'image stéréotypée du suivi psychologique en milieu rural**.
- **Lutter contre l'isolement : Favoriser l'aller-vers**, au moyen d'un bus allant à la rencontre des femmes afin de les orienter, de mieux prévenir et repérer les femmes victimes de violences. Ce service nomade délivre également une information sur l'accès aux droits, et peut repérer des situations de

violences afin d'apporter la bonne réponse à ces situations. En Indre-et-Loire, par exemple, environ **80 % des femmes** rencontrées dans ce cadre ont indiqué **avoir été ou être victimes de violences, ou connaître une personne victime de violences dans leur entourage**.

- Intensifier le recrutement des **intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries dans les territoires ruraux** pour renforcer le maillage associatif et soutenir le **besoin de proximité sociale et de rencontre**.
- Développer l'accès aux services numériques afin de donner la possibilité d'utiliser les **appels vidéo pour obtenir des conseils** (droits, médecine, etc.) et **assurer un suivi simplifié des victimes**.
- Aider à la mobilité et à la prise en charge du transport des victimes de violences intrafamiliales par le biais notamment de **bons de taxi**, et organiser, y compris la nuit, une **permanence téléphonique** laissant la possibilité aux gendarmes de demander un **transport individualisé pour les femmes victimes de violences**.
- Assurer la mise à l'abri garantie par des places d'**hébergement d'urgence** situées prioritairement **à proximité des écoles lorsque les enfants sont petits** (les femmes avec enfants scolarisés dans le primaire ne désirent pas les changer d'école).



Contact

Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

54 rue Magendie
33000 Bordeaux

observatoire.violences.na@gmail.com

